

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 10 mai 2021**DÉLIBÉRATION n°2021-38**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 10 mai 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 30 avril 2021.

Point de l'ordre du jour :

1.1 Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 12 avril 2021.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte rendu du conseil d'administration du 12 avril 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	0
Votes exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

Pièce jointe :

- compte-rendu du 12 avril 2021.

Fait à Tours, le 10 mai 2021

Le Président,

A. Giacometti
Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

21 MAI 2021

Transmise au Recteur le :

21 MAI 2021

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 12 avril 2021

Membres présents

M. Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme la Rectrice ;

Mme Catherine BELZUNG ; M. Emmanuel NERON ; Mme Claude OPHELE ; M. Philippe ROINGEARD ; Mme Fabienne TOUPIN ; M. Philippe VENDRIX ;
M. Pascal CHAREILLE ; Mme Caroline GIRAUDEAU ; Mme Fabienne LABELLE ; Mme Colombine MADELAINE ; M. Olivier PICHON ; M. Hovig TER MINASSIAN ; Mme Anne TAILLANDIER-SCHMITT ;
Mme Gwenaëlle BAUDET ; M. Bertrand BILLAULT ; M. Lionel GILBERT ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Benoit WOLF ;
M. Achille CASSIOT ; Mme Nina GROULT ; M. Kévin DUBOIS
Mme Anne BESNIER ;
Mme Catherine BEAUMONT ;
M. Frédéric DE NADAI ; Mme Barkaroum REAILI ;

Ont donné procuration :

Mme Fabienne TOUPIN à M. Hovig TER MINASSIAN
M. Romain YVINEC à Mme Colombine MADELAINE
M. Emmanuel NERON à M. Philippe VENDRIX
Mme Lucie LEPAGE à Mme Caroline GIRAUDEAU
Mme Pauline SAINT-MARTIN à Mme Fabienne LABELLE
Mme Audrey LANDRIEVE à M. Achille CASSIOT
Mme Nathalie POUVREAU à M. Arnaud GIACOMETTI

Participaient à titre consultatif :

Mme Christine GEORGELIN, Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) ;
Mme Florence ALAZARD, Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations ; M. Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ; Mme Marion AMALRIC, Vice-présidente en charge de la vie de campus et de la culture ; Mme Colombine MADELAINE, Vice-présidente en charge des relations internationales ; M. Bertrand BILLAULT, Vice-président en charge du numérique et des systèmes d'information ; Mme Emmanuelle HUVER, Vice-président en charge de la commission de la recherche (SHS) ; M. Nicolas OPPENCHAIM, Vice-président en charge de la santé, du handicap, et de l'accompagnement social des étudiant.e.s ; Mme Selma JOSSO, Vice-président en charge des partenariats avec la société civile et le monde économique ; Mme Emilie VIERRON, Vice-présidente en charge des initiatives pédagogiques et numériques ;
M. Jérôme BARRERE, Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; M. Thomas THUILLIER, Représentant de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ; Mme Nicole REGNIER-CASSEREAU, Agent comptable ; Mme Sylvie CROCHET, Directrice du cabinet du Président ;
M. Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et langues ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et techniques ; M. Patrice DIOT, Directeur de l'UFR Médecine ; M. Patrick LAFFEZ, Directeur de l'IUT de Blois ; Mme Véronique MAUPOIL, Directrice de l'UFR Sciences pharmaceutiques ; M. Benoist PIERRE, Directeur du CESR ; M. Yves RAINGEAUD, Directeur de l'IUT de Tours ;
M. Philippe DAILLOUX, Directeur des affaires financières ; Mme Manuelle RUILIER, Directrice des ressources humaines ; Mme Florence ALARY, Directrice du CLOUS ;
Mme Solène LOISEAU ; Mme Christine INSCHAUSPE.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président ouvre le Conseil d'administration en indiquant aux membres que le vote se fera désormais via Teams (et non plus par Sphinx : trop lourd et impossibilité d'avoir les résultats en direct) pour plus de simplicité et d'immédiateté.

M. le Président informe que Mme Catherine BEAUMONT a démissionné de sa fonction de personnalité extérieure représentant les organismes de recherche pour rejoindre l'équipe des vice-présidents. Une nouvelle personne a été choisie par les organismes de recherche pour les représenter. Il s'agit de Madame Nathalie Pouvreau, directrice adjointe des services d'appui à la recherche au sein de l'INRAE.

Secrétaire de séance adjoint : M. Hovig TER MINASSIAN

1. Compte rendu du conseil d'administration du 8 mars 2021

Mme Christine GEORGELIN indique qu'une phrase sur le repyramidage des maîtres de conférences en professeurs n'avait pas été comprise dans le compte-rendu. Elle propose donc de modifier cette phrase par : « On peut se demander si sur les postes de PR alloués à Tours, on pourra recruter des MCF non HDR. »

M. le Président précise que, depuis, il n'y a pas eu de nouvelles informations sur cette mise en place.

M. Hovig TER MINASSIAN demande si le système du vote électronique est nécessaire pour tous les votes. Il propose de procéder à un vote à main levée lorsqu'un vote secret n'est pas nécessaire.

M. le Président indique que le vote à main levée via Teams n'est pas forcément plus simple et s'avère difficile à gérer par rapport aux procurations.

M. Philippe VENDRIX précise que ce système avait été mis en place parce que des demandes de vote secret avaient été faites en cours de séance lors de précédents CA.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du 8 mars 2021 par la délibération n°2021-26.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Informations par le Président

M. Philippe ROINGEARD questionne le Président sur la désignation des personnalités extérieures des organismes de recherche et indique son étonnement devant ce choix de désigner une personne de l'INRAE et non de l'INSERM ou du CNRS pour une meilleure représentation des organismes de recherche.

M. le Président indique que cette personne a été désignée par les organismes de recherche directement, à savoir l'INRAE, l'INSERM, le CNRS, le CEA et le CHRU.

1) Résultats des étudiants au 1^{er} semestre (première session)

M. le Président présente un tableau sur lequel figurent les écarts entre cette année et l'année dernière. On peut constater une baisse des résultats plus significative dans les années diplômantes, baisse allant jusqu'à -21% en L3. Cette baisse est plus ou moins significative selon les filières (moindre à l'IUT ou Polytech). Les résultats sont également présentés plus en détail par composantes. Par exemple, les baisses sont plus marquées en L3 en règle générale et dans les UFR DESS ou Sciences et Techniques.

De manière générale, les baisses des taux de réussite sont un peu plus marquées à Tours qu'au niveau national. Le risque est que ces baisses se poursuivent au second semestre avec des étudiants en difficulté.

M. Yves RAINGEAUD indique que les licences professionnelles n'apparaissent pas pour l'IUT de Tours. Les résultats ne figurent pas sur le tableau, mais les baisses n'étaient pas significatives.

M. Pascal CHAREILLE indique que le présentiel intégral pour les examens a été mis en place en Sciences et Techniques et DESS mais pas en ASH et Lettres & Langues. Cela a peut-être une incidence sur ces résultats.

M. le Président rappelle que le tutorat a été mis en place et que celui-ci reste peu utilisé par les étudiants.

M. Benoit WOLF s'interroge sur les constatations réalisées. Il demande si l'analyse a été faite avec ceux de la 1^{ère} session. Les résultats ne sont pas les mêmes que ceux étudiés pour ASH.

M. Kévin DUBOIS indique que le tutorat a trouvé son public auprès des étudiants, mais il manque des places d'accueil. Mme Sandrine DALLET-CHOISY répond qu'il serait préférable d'avoir de nouveaux groupes et non d'ajouter des étudiants aux groupes déjà existants. Par ailleurs, elle alerte sur le non-respect des règles sanitaires dans les groupes de tutorat.

M. Alain BIDEAU rappelle que les évaluations ont été conduites dans un contexte plus indulgent que pour un semestre normal. Les étudiants commencent d'ailleurs à s'interroger sur la perception que les futurs employeurs auront de ces diplômes.

M. Florent MALRIEU ajoute que ce ne sont pas toujours les étudiants les plus nécessiteux qui profitent du tutorat. Il propose que des étudiants ayant validé leur 1^{er} semestre deviennent à leur tour tuteurs pour ceux étant en 2^e session.

M. Kévin DUBOIS répond qu'il est difficile de refuser le tutorat à un étudiant qui le demande, mais qui n'en a pas forcément besoin.

Mme Sandrine DALLET-CHOISY ajoute que, au vu des résultats en Sciences et Techniques, les résultats sont effectivement moins bons que les années précédentes. Pour autant, il n'y a pas plus d'étudiants défaillants que l'année précédente, voire un peu moins. M. Le Président indique que ce constat est le même dans toutes les composantes.

M. Yves RAINGEAUD demande si une prolongation du tutorat est envisagée. Selon M. Florent MALRIEU, ce tutorat serait prolongé jusqu'à la fin de l'année universitaire. Mme Marion AMALRIC précise qu'aucune information définitive n'a été donnée et qu'il serait nécessaire d'avoir la réponse du rectorat à ce sujet. M. Le Président rappelle que l'ensemble des présidents d'université font pression sur le ministère à ce sujet (via les rectorats).

2) Dialogue stratégique de gestion

Dialogue Stratégique de Gestion

Dans sa phase 2 (débuté mi-mars)

- Dédié au financement de projets qui **participent au déploiement du contrat pluriannuel** de l'établissement
- Avec pour 2021, une enveloppe globale nationale de **39 M€, dont 20 M€ pour financer des projets de recherche et d'innovation : une nouveauté**

Critères de sélection

- **Les projets peuvent être de nature très diverse dès lors**
 - *qu'ils s'inscrivent dans la stratégie de l'établissement et*
 - *ont un lien avec le contrat pluriannuel.*
- **Ils peuvent porter sur tous nos champs d'activité**
 - *formation, recherche et innovation, fonctions support et soutien, et gouvernance.*

En 2020, ce dialogue n'était pas ouvert à l'ensemble des établissements. L'enveloppe de 2021 est donc plus importante, mais est également ouverte à plus d'établissements.

La nature du déroulement de la 2^e phase reste vague (projets pouvant être de natures diverses). Elle pouvait porter sur tous les champs d'activités (formation, recherche, innovation, fonctions de support et de soutien et également de gouvernance).

Suite au 1^{er} dialogue stratégique de gestion fait en 2020, 3 projets avaient été retenus dans sa deuxième phase :

Projets financés en 2020

Renforcement du Collégium Santé

- Coût total du projet : 459 280 €
- Financement État 2020 : **150 000 €**

Mise en place de la GPEEC (Gestion Prévisionnel des Emplois et des Compétences)

- Coût total du projet : 305 000 €
- Financement État 2020 : **42 500 €**

Déploiement de l'outil Sinaps

- Coût total du projet : 249 000 €
- Financement État 2020 : **30 000 €**

Au total : 222 500 €

Un bilan de ces 3 projets a donc été présenté au rectorat par la présidence de l'université.

Pour 2021, il fallait soumettre, selon le MESRI, 3 projets de recherche et innovation, 3 autres projets (formation, gouvernance) et 2 projets en collaboration avec un autre établissement. Suite à une réunion avec le Rectorat le 8 avril dernier, les consignes ont évolué et il ne fallait présenter que 6 projets dont un en collaboration.

Voici les 6 projets proposés (dont un en collaboration avec Orléans) :

5+1 projets soumis et classés

Dont 3 « Recherche et innovation »

- 1. Actualisation des équipements d'un laboratoire L3 de l'UMR MAVIVH** utilisé pour le développement d'inhibiteurs de l'infection par le virus de la Covid-19.
 - **Financement demandé : 100 000 €** sur 351 000 € (28,5 %)
- 2. Mécanismes sous-tendant les effets de la neurostimulation dans un modèle de stress post-traumatique** (équipement pour l'UMR iBrain)
 - **Financement demandé : 87 093 €** sur 306 356 € (28,4 %)
- 3. Détours des Sciences**
 - *Partager avec le plus grand nombre des questions scientifiques d'actualité sous forme de débats participatifs avec les jeunes futurs citoyens et un large public.*
 - **Financement demandé : 20 000 €** sur 64 800 € (30,9 %)

5+1 projets soumis et classés

Dont 2+1 hors « Recherche et innovation »

- 1. Remédiation pour une rentrée réussie en licence générale**
 - **Financement demandé : 150 000 €** sur 300 000 € (50,0 %)
- 2. Simplification de la gestion du cycle de vie de documents** au sein des universités d'Orléans et de Tours
 - **Financement demandé : 580 000 €** sur 1 158 000 € (50,1 %)
- 3. Mise en œuvre d'un système d'information décisionnel (SID)**
 - *Le projet consiste à compléter le système d'information décisionnel grâce à la mise en œuvre d'un entrepôt de données.*
 - *A terme, il alimentera une plateforme d'open data.*
 - **Financement demandé : 230 000 €** sur 455 000 € (50,5 %)

Au total : 117 093 € (RI) + 960 000€ (hors RI)

Pour le projet n°1, M. Florent MALRIEU indique que les licences générales sont plus exposées à l'échec. Il propose donc un accompagnement des étudiants dès le début d'année pour les rassurer, les mettre dans la dynamique de travail : le projet soumis propose la mise en place de 20h de remédiation par groupe de TD (par des enseignants et enseignants-chercheurs). Ce financement est calculé sur les 3 années de licences. Il est prévu de mobiliser le CAPE et le SSU pour accompagner ce projet.

Le projet n°2 vise à simplifier la dématérialisation : inscription des primo-arrivants, gestion des vacataires, etc.

3) Campus des Métiers et Qualification

M. le Président envisage un focus plus large sur ce sujet lors d'un prochain conseil d'administration, mais il informe le conseil de la participation de l'université de Tours au montage d'un nouveau projet de Campus des Métiers et Qualification, projet porté par l'université d'Orléans.

Projets en cours de finalisation

Campus des Métiers et Qualification

- **Autour de la transformation numérique**
 - **Porté par l'université d'Orléans avec Tours comme partenaire**
 - **Axe 1** : ATTIRER : attractivité & mixité des métiers de la filière numérique
 - **Axe 2** : FORMER – Diversifier, développer les formations, personnaliser les parcours
 - **Axe 3** : ACCOMPAGNER : accompagner les transformations en lien avec la recherche (en particulier en IA)
- **S'ajoute à deux autres CMQ labellisés CMQ d'Excellences**
 - **CMQ PatMAT** (*Patrimoines, Métiers d'Art et Tourisme*)
 - Porté par l'université de Tours
 - **CMQ CosmétoPharma**
 - Porté par l'université d'Orléans
 - Avec deux lieux totems (BIO³ pour Tours)

M. Hovig TER MINASSIAN demande ce qu'impliquent les métiers autour de la transformation numérique. M. le Président précise que dans ce projet, il s'agit de besoins liés à la sécurisation, à l'intelligence artificielle et à la transition environnementale.

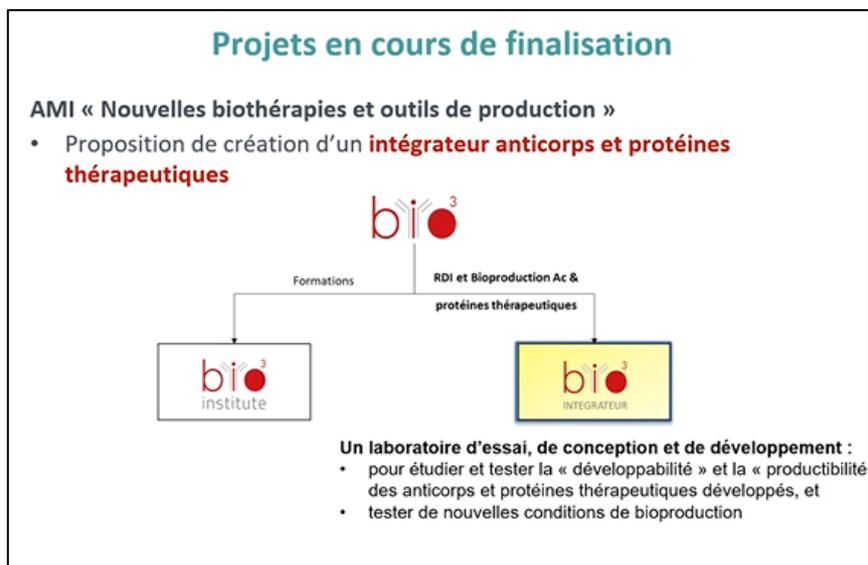
M. Emmanuel NERON indique qu'Orléans est très présent sur ces CMQ et demande comment est représentée l'université. M. le Président précise que c'est M. Bertrand Billault qui représente l'université dans le montage de ce CMQ et que la mise en avant de Tours est d'actualité.

M. Philippe VENDRIX ajoute que la labellisation CMQ excellence est nécessaire pour obtenir des financements. Il s'interroge toutefois sur le portage d'un CMQ par un seul établissement et non par plusieurs. Ces projets portés par 2 établissements, comme l'informatique, sont extrêmement importants pour la Région et il y a donc un grand intérêt que l'université de Tours s'y retrouve. Le travail doit se faire avec les chambres consulaires, les chambres des métiers pour convaincre le plus grand nombre de soutenir notre université. Le projet autour de la transformation numérique ne sera porté que par l'université d'Orléans puisqu'il n'existe pas de co-portage pour les CMQ.

4) AMI « Nouvelles biothérapies et outils de production »

Mme Selma JOSSO présente ce projet et explique les raisons de ce nouveau dépôt. Il avait en effet été initialement déposé par la précédente présidence dans le cadre du projet « grand défi biomédicaments » courant été 2020. Six projets avaient été labélisés en 2020 et suite à

la Covid 19, le gouvernement s'est aperçu qu'aucun de ces 6 projets ne parlait d'anticorps et de protéines thérapeutiques alors que ce sont des outils essentiels dans le cadre de la lutte contre la Covid 19. Un nouveau projet a donc été déposé :



5) Vote électronique

Mme Christine GEORGELIN indique que la réunion de scellement des urnes avait lieu ce matin, 12 avril, et que tout s'est bien déroulé. Les votes seront possibles du mardi 13 au jeudi 15 avril 2021. Toutes les listes électorales ont été approuvées. Le vendredi 9 avril, un tirage au sort pour répartir les clés de scellement a été effectué.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Propositions de la commission des moyens du 2 avril 2021

Mme Christine GEORGELIN présente les propositions de la commission des moyens qui ont toutes les deux été approuvées par la commission.

Une proposition de legs a été reçue en provenance de l'association Tours autogreffe. Ce legs de 30 000€ est sans contrepartie, pour soutenir les activités de recherche.

Mme Christine GEORGELIN présente également l'approbation du tarif d'inscription au diplôme d'État infirmier en pratique avancée (DE IPA). Ce diplôme est récent puisque la 1^{ère} promotion date de 2019-2020. Il est co-habilité par les universités de Tours et Angers. Les tarifs proposés sont un peu supérieurs par rapport à ceux qui étaient proposés au départ, mais ils ne tenaient pas compte des coûts complets. Par ailleurs, quatre options obligatoires imposées par l'ARS expliquent ce tarif élevé. La valorisation du taux horaire des PU-PH n'a elle pas été évaluée à la hausse. Cette formation peut être par ailleurs entièrement financée par les organismes de formation et est éligible au CPF.

M. Pascal CHAREILLE voit une différence entre Angers et les autres villes. Il s'agit du montant prévu dans la convention de partenariat entre les deux universités pour ce diplôme et comprend la mise à disposition par Angers de matériels spécifiques en plus des personnels intervenants de l'université.

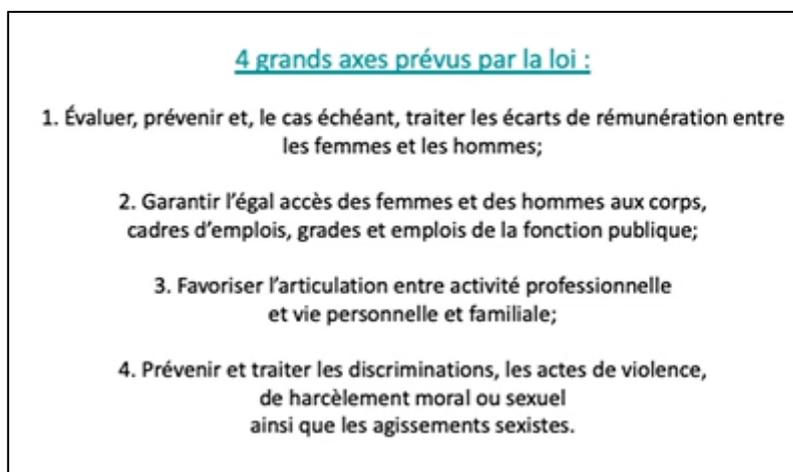
Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 02 avril 2021 par la délibération n°2021-27.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

M. le Président précise qu'un certain nombre de mesures ont déjà été menées à ce sujet, mais cela reste un objectif à atteindre notamment chez les EC où la chance de devenir PR est 1,6 fois plus élevée pour les hommes que pour les femmes.

Mme Florence Alazard rappelle le contexte législatif et la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 (article 80). Elle présente le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Quatre axes sont prévus par la loi et sont davantage tournés vers l'égalité salariale et la dimension sociale :



Au sein même de l'université, les personnels ont répondu nombreux aux sollicitations. Quatre axes prévus par la loi ont été déclinés :

Axe 1 : revenir sur l'idée que la fonction publique échappe à ces inégalités. Les leviers pour agir ne sont pas nombreux. Les actions sont d'établir des correspondants « égalité » dans toutes les composantes ;

Axe 2 : lutte contre les discriminations : promouvoir le CV sans photographie, veiller à la rédaction inclusive...

Axe 3 : repose sur le constat que nos activités universitaires débordent sur notre vie privée. L'idée est de promouvoir une politique sociale volontariste.

Axe 4 : comporte des actions comme la sensibilisation des personnels à travers un plan de formation ; cellule d'écoute d'alerte et de veille mise en place et dédiée aux violences sexuelles et sexistes. Cette cellule fera l'objet d'un groupe de travail et s'appuiera sur l'expertise de certains collègues experts sur ces questions.

Un bilan des actions devra être présenté tous les ans devant les instances de l'université (CA). Ce plan sera mis en œuvre par la mission égalité et plus précisément par Mme Christine INSCHAUSPE.

M. Bertrand BILLAULT demande des précisions quant à la possibilité de prise en compte de la civilité et prénom d'usage. Il s'agit de simplifier la procédure pour laisser aux personnels la possibilité de changer de prénom d'usage plus facilement (ce qui est déjà possible pour les étudiant.e.s). Les étudiant.e.s souhaitent aussi discuter la question de la civilité.

Mme Claude OPHELE propose de supprimer le terme « désormais » page 9 puisqu'il s'agit d'un travail déjà mis en place depuis plusieurs années.

M. Benoit WOLF souhaite que ce plan instaure une égalité au sein de la communauté universitaire. Ce plan mériterait de s'appuyer sur des groupes de parole pour aborder différentes problématiques. Concernant les BIATSS, il faudrait que cela passe par une politique indemnitaire exemplaire. Concernant les congés maternité, l'établissement a progressé en remplaçant les personnes en congé à 100% et non plus à 50%. Il reste la question des femmes enseignantes-chercheuses, qui ne sont pas remplacées lors de ces congés. Il souhaiterait donc la mise en place d'un remplacement par des ATER.

Mme Anne TAILLANDIER-SCHMITT demande comment vont être constitués les groupes de travail (en plus de l'implication des associations). Mme Florence ALAZARD répond qu'il s'agit d'un travail en cours d'élaboration. Les groupes de travail seront centrés sur la cellule d'écoute d'alerte et de veille mise en place et dédiée aux violences sexuelles et sexistes. Ce groupe n'est pas totalement déterminé, mais, à ce jour, il serait constitué de Mme Emile ARNAULT, directrice du SSU, du médecin du travail, des membres du CHSCT, des étudiant.e.s relais santé ainsi que des personnels. Le suivi du plan sera permis avec la mission égalité.

M. Hovig TER MINASSIAN demande si l'écart spécifié sur l'axe 4 ne nécessite pas un travail plus spécifique sur le secteur de la santé. Mme Florence ALAZARD explique que le secteur santé mérite effectivement une attention particulière.

Il ajoute que l'aspect qui sépare la vie professionnelle de la vie privée est très important comme par exemple ne pas programmer de réunion importante pendant les vacances scolaires ou encore le soir, voir même le mercredi après-midi puisque ce sont les femmes (plutôt que les hommes) qui prennent en charge les activités périscolaires des enfants.

Plus spécifiquement sur l'axe 4, la lenteur des procédures et la prise en compte de la parole des victimes sont encore difficiles. Mme Florence ALAZARD précise qu'il est nécessaire de se former sur ces violences pour être en mesure d'y répondre (il n'est pas forcément simple d'identifier ce qui relève de ces violences).

Il demande également dans quelles mesures il serait possible que les étudiant.e.s ne déclarent pas leur identité de genre. Mme Florence ALAZARD indique que, actuellement, dans Apogée, il faut indiquer le sexe d'état civil et, le cas échéant, le sexe de genre.

Sur l'action 2, M. Hovig TER MINASSIAN signale que la prise en compte de l'égalité homme/femme dans le classement PEDR existe et qu'il serait intéressant d'en discuter avec le CNU.

Au regard de la lenteur de la justice, M. le Président ajoute que la prise en compte des procédures par notre établissement n'est pas si lente.

Le conseil d'administration approuve le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par la délibération n°2021-28 (21 pour – 7 abstentions).

4.2. Modification de la campagne des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2021-2022

M. le Président présente les modifications et ajouts à la campagne d'emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs :

- Un poste ayant été refusé par le MESRI au regard de l'article 46-3 : proposition d'agrégation ;
- Publication au 2nd degré d'un poste en anglais (suite au départ en retraite le lendemain de la 1^{ère} campagne des emplois) ;
- Publication au 2nd degré d'un poste de direction pédagogique du CUEFEE (suite à un départ en Nouvelle-Calédonie d'une titulaire au CUEFEE).

M. le Président ajoute, pour information, que le CUEFEE sera audité demain, 13 avril 2021, pour sa labellisation. C'est un enjeu important puisque sans labellisation du CUEFEE, il serait plus difficile pour l'université d'obtenir par Campus France le label « Bienvenue en France, ce qui nuirait à son attractivité.

M. Philippe VENDRIX s'interroge sur l'affichage d'un PRCE pour le CUEFEE. Il note par ailleurs qu'un chargé de mission a récemment été nommé en CA pour approfondir les liens entre le CUEFEE et l'Institut de Touraine. Ne faut-il pas attendre de faire un point après la pandémie et le flux des étudiants étrangers qui auraient besoin de cours de français ?

M. le Président répond qu'il lui paraît fondamental d'avoir un CUEFEE fort. Il lui semble nécessaire d'avoir un.e directeur.trice. Par ailleurs, il considère qu'il est important de clarifier notre positionnement avec l'Institut de Touraine pour éviter une concurrence potentielle entre les deux structures qui peuvent être complémentaires.

M. Benoit WOLF rappelle qu'il y avait 3 collègues titulaires, dont 2 sont partis. La mission du CUEFEE n'est pas uniquement d'accueillir les étudiant.e.s ; il participe également aux échanges Erasmus. Un 2^e poste de titulaire lance ainsi une dynamique positive.

Le conseil d'administration approuve la modification de la campagne des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2021-2022 par la délibération n°2021-29 (27 pour – 3 abstentions).

4.3. Orientations pour la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Mme Solène LOISEAU présente la convention financée par le FIPHFP (habituellement financée à hauteur de 40 000€ annuel). Cette démarche avait été initiée en juillet 2019 pour une mise en place en juin 2020, mais, au vu du contexte sanitaire, cela a été repoussé. La présentation est désormais prévue pour le 1^{er} juin 2021.

Il y a 3 objectifs à cette convention :

- recrutement de 14 Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi,
- maintien dans l'emploi,
- évolution du taux d'emploi.

Le montant total de cette convention est de 600 628 € sur 3 ans (sollicitation du FIPHFP à hauteur de 72,59% et de l'université à hauteur de 27,41%). La contrepartie est de recruter des agents en situation de handicap.

Sept axes sont définis :

Les axes de la convention	
Action 1 : Recrutement des travailleurs en situation de handicap	189 475,76 €
Action 2 : Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes	69 812,86 €
Action 3 : Maintien dans l'emploi	291 600 €
Action 4 : Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés	15 500 €
Action 5 : Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap	34 250 €
Action 6 : Actions innovantes	0 €
Action 7 : Autres dispositifs de l'employeur	0 €

Il y aura une avance de trésorerie à la signature de la convention. Les montants seront fongibles au sein d'un même axe, mais pas entre les axes. Un bilan annuel sera à transmettre avec un suivi budgétaire et de suivi des effectifs.

M. le Président rappelle que le taux cible de 6% de BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) n'est pas atteint ni au niveau de l'université (4,46%) ni à celui de la fonction publique (5,61% en 2018).

Mme Juliette ROUSSEAU demande s'il y a plusieurs niveaux de RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) par rapport à l'emploi. Mme Solène LOISEAU répond qu'il y a une seule RQTH au niveau de l'emploi. C'est le médecin de prévention qui aura accès au RQTH d'un travailleur et qui pourra émettre des préconisations ou aménagement sur le poste.

Mme Barkaroum REAILI indique qu'il faudrait parler de « personne » en situation de handicap et non de travailleur qui est un mot trop généré.

4.4. Mise en place d'une aide exceptionnelle « énergétique »

M. le Président indique que cette aide exceptionnelle « énergétique » a été discutée en comité technique. Elle a été mise en place pour répondre à une détresse chez les personnels en termes d'aides sociales. Même si elle ne pourra répondre à toutes les detresses existantes, elle permettra de répondre à un grand nombre d'entre elles, sachant que nos assistantes sociales et assistants sociaux resteront disponibles pour répondre aux situations de détresse non prises en compte par cette aide exceptionnelle « énergétique ».

Mme Manuelle RUILIER annonce le constat d'une forte sollicitation d'un certain nombre de personnels en situation délicate pour payer les factures énergétiques en raison de la situation de télétravail. Pour éviter de solliciter davantage la commission d'aides sociales qui attribuent des aides de manière ponctuelle, l'idée est de mettre en place une indemnité sur demande de l'agent et sur la base de critères. Une estimation du surcoût engendré par le télétravail a été calculée et s'élèverait à 17€/mois pour un agent. Ce calcul se fait sur la période de septembre 2020 à avril 2021 pour lier la période à distance et la période hivernale). Cette demande sera attribuée sur demande de l'agent répondant à un quotient familial de 12 000€ (avis d'imposition 2020) et justifiant du télétravail (justificatif du N+1). Une aide forfaitaire de 150€ serait donc attribuée.

M. Hovig TER MINASSIAN fait part de son soutien à cette action et demande s'il est possible de connaître l'étendue de ces demandes. Mme Manuelle RUILIER répond qu'il est difficile de chiffrer ces demandes, l'assistante sociale travail étant tenue au secret professionnel.

Mme Florence ALAZARD ajoute que cette indemnité provient d'une alerte de Mme Violetta KOMPA et d'un constat à l'échelle nationale.

Mme Juliette ROUSSEAU indique qu'il est parfois délicat de demander à son responsable le justificatif permettant d'accéder à cette aide. Mme Manuelle RUILIER précise qu'il s'agit uniquement au N+1 d'attester que l'agent est bien en télétravail et non de donner son avis sur cette demande d'aide.

M. Benoit WOLF ajoute que l'intérêt de cette mesure est d'éviter d'être dans une logique de stigmatisation puisque tous les agents pourront la demander sous la condition de répondre au quotient indiqué.

M. Florent MALRIEU demande s'il est nécessaire de demander cette attestation puisque la plupart des agents sont concernés par le télétravail. Mme Manuelle RUILIER indique que, d'un point de vue comptable, il est nécessaire de s'assurer que les agents répondaient bien aux critères demandés.

M. le Président ajoute qu'il faudra rappeler qu'il s'agit d'une aide proposée parmi d'autres.

Le conseil d'administration approuve la mise en place d'une aide exceptionnelle « énergétique » par la délibération n°2021-30 (24 pour – 1 contre – 4 abstentions).

4.5. Désignation de membres à la commission d'aide sociale

Conformément aux annexes des statuts de l'université, le Conseil d'administration doit désigner 2 enseignants-chercheurs ou enseignants pour siéger au sein de la Commission d'aides sociales. M. le Président indique que la candidature de Mme Joanna LORIEUX est retirée.

M. Hovig TER MINASSIAN demande si des éléments de présentation sont fournis. M. le Président indique qu'aucun retour n'a été fait par ces candidats.

Le conseil d'administration approuve la désignation de M. Jean-Baptiste RIGOT (26 voix) et Mme Tasmin BRIGGS (18 voix) à la commission d'aide sociale par la délibération n°2021-31.

5. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

5.1. Election d'un vice-président

Mme Catherine BEAUMONT présente sa candidature à la vice-présidence de la commission de la recherche (SST), chargée des relations avec les grands organismes et les collectivités territoriales. Une présentation exhaustive de Mme Catherine BEAUMONT avait déjà été faite lors du Conseil d'administration du 14 décembre 2020 (cf compte-rendu approuvé lors du Conseil d'administration du 18 janvier 2021).

Le conseil d'administration approuve l'élection de Mme Catherine BEAUMONT à la vice-présidence de la commission de la recherche (SST), chargée des relations avec les grands organismes et les collectivités territoriales par la délibération n°2021-32 (26 pour – 1 contre – 2 abstentions).

5.2. Désignation de membres au conseil de gestion de la fondation Rabelais

Ce conseil de gestion est composé de différents collèges dont le mandat de certains membres arrivait à terme. La fondation Rabelais a mené différentes actions dans le cadre de l'insertion professionnelle, de la santé et du bien-être des étudiants ou encore dans le domaine des relations internationales. Cette fondation doit être redynamisée puisque les dons sont en baisse depuis quelques années. Une étude va d'ailleurs être menée pour voir la situation de cette fondation par rapport à d'autres. Une feuille de route doit être établie pour voir vers quels axes se tourner, notamment en termes de transition écologique.

Le conseil de gestion est constitué de trois collèges : représentants de l'université, fondateurs et personnalités extérieures.

M. le Président présente les différents candidats :

1. Collège des représentants de l'université :
 - Selma Josso (Vice-Présidente université) ;
 - Christine Georgelin (Vice-Présidente université) ;
 - Mathilde Gralepois (Vice-Présidente université) ;
 - Carole Accolas (Directrice de la MOIP).
2. Collège des fondateurs :
 - STMicroelectronics (Stéphane Martinez) ;
 - Caisse d'épargne Loire-Centre (Elise Paquet) ;
 - Groupe NRCO (Olivier Boisnard) ;
 - Banque populaire Val de France (Stéphane Grandin) ;
 - Engie Centre-Val de Loire (Sabine Guillien).
3. Collège des personnalités qualifiées :
 - Yolande de la Cruz ;
 - Philippe Roussy (CCI);

- Bruno Gonzague (BG Partners);
- Représentant de Tours Métropole Val de Loire ;
- Antoine Fins (Kéolis – Fil Bleu).

M. Emmanuel NERON indique qu'il paraît important de fixer les objectifs de cette fondation. Il demande à quelle échéance et selon quelles modalités sera discutée une feuille de route. M. le Président répond qu'il a été fait le choix, au sein de la fondation, d'avoir un stagiaire en Master qui travaillera durant 3 mois sur le positionnement de la fondation et sur une nouvelle feuille de route. Les conclusions de ce travail seront présentées au Conseil d'administration.

M. Benoit WOLF souhaiterait revenir sur la candidature des personnalités qualifiées et notamment sur celle de la Présidente actuelle qui est, depuis quelque temps, à la retraite. Il aurait été intéressant de solliciter l'office de Tourisme.

M. le Président précise que, concernant la Présidence de la Fondation, le mandat de la Présidente va jusqu'en 2022. Pour que l'élection des membres du conseil de gestion et de sa présidence soit synchrone, il serait nécessaire de revoir les statuts.

Le conseil d'administration approuve la désignation de membres au conseil de gestion de la fondation Rabelais par la délibération n°2021-33 (résultats détaillés des votes mentionnés sur la délibération).

5.3. Autorisation d'ester en justice

M. Jérôme BARRÈRE présente le contexte de la demande. Un étudiant a saisi le tribunal administratif d'Orléans aux fins d'obtenir l'annulation d'une décision de refus d'inscription en première année de master. Par un jugement en date du 9 mars 2021, le Tribunal administratif d'Orléans a fait droit aux prétentions du requérant en annulant ladite décision et en enjoignant au président de l'université de réexaminer la candidature de l'étudiant.

L'annulation se fonde sur deux moyens de légalité externe :

- l'université n'apporte pas la preuve que la décision de composition du jury de sélection a été publiée ;
- l'université n'apporte pas la preuve d'avoir transmis au rectorat la délibération n°2018-94 du conseil d'administration en date du 17 décembre 2018.

Ces deux moyens étant infondés, il est demandé au Conseil d'administration d'autoriser le Président de l'université à interjeter appel de ce jugement auprès de la Cour administrative d'appel de Versailles.

M. Jérôme BARRERE précise que le code de l'éducation nécessite une autorisation du Conseil d'administration pour que le Président puisse interjeter appel. Les deux moyens sur lesquels se fonde le jugement posent question :

- Non-publication de la composition du jury de sélection de master : il est difficile de prouver l'affichage ou la publication.
- Non-transmission de la délibération au Rectorat : l'envoi du mail et l'accusé réception du mail ne suffisent pas pour le Tribunal administratif.

Il est souhaité, à travers cet appel, que la Cour administrative d'appel de Versailles se positionne sur ces différents points et annule le jugement du Tribunal administratif.

Mme Barkaroum REAILI ne comprend pas pourquoi un étudiant qui veut étudier n'est pas reçu et elle demande l'intérêt pour l'université à aller en appel. M. Jérôme BARRERE précise que, en Master, il y a une capacité d'accueil à respecter. Une sélection des candidatures est donc opérée. Cette sélection a été réalisée par rapport à des critères précis établis par l'équipe pédagogique et approuvés par le Conseil d'administration. Le dossier de cet étudiant a bien été réexaminé par l'université. Il ne s'agit pas, à travers cet appel, de revenir sur le fond de la décision de refus, mais de contester les moyens invoqués par le Tribunal administratif pour annuler la décision prise par l'université.

M. Hovig TER MINASSIAN s'interroge sur la nécessité de faire appel, notamment par rapport aux coûts engendrés par cette procédure. M. Jérôme BARRERE précise qu'il est obligatoire de passer par un avocat pour ce type d'affaires et que la facture s'élèverait à 1 500€. Il ajoute que, si on reste sur ce jugement, toutes les délibérations qui seront transmises par mail au Rectorat seront susceptibles d'être contestées en cas de recours. Cela constitue un important risque juridique pour toutes les décisions prises par l'université. Pour cette raison, il serait préférable de faire appel de ce jugement.

Mme Barkaroum REAILI ajoute que si l'étudiant a trouvé la faille dans notre fonctionnement, c'est de la faute de l'université.

M. le Président ajoute qu'il souhaite que l'établissement interjette appel de cette décision.

Mme Claude OPHELE rappelle qu'un 1^{er} jugement n'est pas forcément bon. Mais si l'on ne fait pas appel, le risque est que la décision se répète.

Le conseil d'administration approuve l'autorisation d'ester en justice par la délibération n°2021-34 (24 pour - 4 abstentions - 1 contre).

5.4. Compte rendu des actes signés par le Président dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil d'administration

Par les délibérations n°2016-74 du 14 novembre 2016 et 2018-75 du 5 novembre 2018, le conseil d'administration a, en vertu de l'article L. 712-3 du code de l'éducation, délégué une partie de ses pouvoirs au Président de l'université.

En vertu de ce même article, le Président de l'université doit rendre compte au conseil d'administration des actes signés dans le cadre de ces délégations. Il s'agit des actes signés par le Président en 2020 (conventions, marchés, subventions, tarifs...). Ces actes sont initiés par les composantes, unités de recherche et services de l'université.

6. ETUDES ET VIE DE L'ETUDIANT

6.1. Propositions de la CFVU du 18 mars 2021 – pédagogie

M. Florent MALRIEU présente les différents points :

- approbation des capacités d'accueil (*numerus apertus*) en deuxième année des filières de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie (MMOPK) :

M. le Président précise que ces capacités d'accueil seront maintenues dans les années à venir, sachant qu'elles ne pourraient être augmentées davantage sans ressources humaines supplémentaires. Ces capacités ont augmenté de 22% sur ces 5 dernières années.

- approbation d'un rectificatif aux modalités de sélection pour le master 1 sciences du vivant, parcours management des bioproductions (entretien éventuel et non systématique) ;

Mme Barkaroum REAILI demande un complément d'information et M. Florent MALRIEU précise que l'égalité de traitement entre les étudiants sera bien maintenue.

- approbation du règlement de la commission de recrutement des sportifs de haut et bon niveau, qui précise la composition et le fonctionnement de cette commission.

M. Yves RAINGEAUD demande ce qui empêcherait un étudiant inscrit en formation continue de candidater à ce niveau.

M. Pascal CHAREILLE indique que, si cet étudiant est payé par un employeur, ce sera à ce dernier de trancher sur ce statut.

Le conseil d'administration approuve les propositions de la CFVU du 18 mars 2021 – pédagogie par la délibération n°2021-35 (26 pour – 1 abstention).

6.2. Propositions de la CFVU du 18 mars 2021 – conventions

M. Florent MALRIEU présente les différentes conventions :

- convention relative à un partenariat pédagogique et de co-diplomation avec l'institut du travail social ;
- convention concernant la mise en place d'un double diplôme avec l'université Ca' Foscari de Venise (Italie) ;
- convention avec l'institut de formation de techniciens de laboratoire (CHRU de Tours) ;
- convention avec les universités de Nantes, Rennes 1 et Brest (examen d'accès aux formations d'orthophonistes) ;
- convention avec les universités de Nantes et Rennes 1 (examen d'accès aux formations d'orthoptistes) ;
- convention avec l'école supérieure de la banque.

Le conseil d'administration approuve les propositions de la CFVU du 18 mars 2021 – conventions par la délibération n°2021-36 (1 abstention – 27 pour).

7. RECHERCHE ET ETUDES DOCTORALES

7.1. Note de cadrage relative à l'accueil de chercheurs invités

Mme Emmanuelle HUVER présente la note de cadrage relative à l'accueil des chercheurs invités. Ce document existe depuis la mise en place du dispositif de l'accueil des chercheurs invités. La nouveauté est que, avant, ils percevaient un salaire et que, depuis 2014, on leur verse un salaire inférieur avec une prise en charge des frais de bouche journaliers et d'hébergement. Pour l'établissement, le coût est exactement le même, mais, pour le chercheur invité, la prise en charge de leur accueil est meilleure.

L'objet de cette note est de mettre à jour les tarifs pour les repas et le logement (CROUS).

Le conseil d'administration approuve la note de cadrage relative à l'accueil de chercheurs invités par la délibération n°2021-37 (25 pour – 1 abstention).

Questions diverses

M. le Président souligne que le système de vote électronique lui paraît plus souple que les fois précédentes avec Sphinx.

M. Hovig TER MINASSIAN souhaite réagir sur ce point en indiquant que le Conseil d'administration reste un endroit de débat démocratique et de discussions. Il constate toutefois que le vote électronique revient à un vote systématique à bulletin secret, ce qui n'aurait pas forcément été le cas lors d'un CA en présentiel. Les motifs des abstentions ou oppositions ne sont pas discutés par ce biais.

M. le Président n'avait pas pris en compte cette dimension. Il sera examiné comment les résultats pourraient ne pas apparaître en vote secret lors de prochains conseils, le système utilisé devant le permettre (une étude devra être menée).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 15 avril 2021
Le Président,

Arnaud Giacometti

